

ARS.

mairie de Trébry

De: MERCERIE, David (ARS-BRETAGNE/DTARS-22/SANTE PUBLIQUE)
<david.mercerie@ars.sante.fr>
Envoyé: vendredi 15 janvier 2021 11:20
À: mairiedetrebry@orange.fr
Cc: CHERUEL, Carole (ARS-BRETAGNE/DTARS-22/SANTE PUBLIQUE); PEREZ, Muriel (ARS-BRETAGNE/DTARS-22/SANTE PUBLIQUE)
Objet: RE: MODIFICATION DU PLU TREBRY
Pièces jointes: Modif n1 PLU_TREBRY_AF_JAN21.pdf

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de l'ARS Bretagne sur le dossier cité en objet.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

David MERCERIE




Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire
Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département santé environnement

Adresse postale : 34 rue de Paris – BP 2152 – 22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Adresse des bureaux : 12 rue de Paimpont – 22025 SAINT-BRIEUC

Tél : 02 22 06 74 65

www.bretagne.ars.sante.fr

Retrouvez-nous sur   



L'ARS Bretagne réalise des traitements à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à l'utilisation de vos données, en exerçant votre demande auprès du Délégué à la Protection des Données :

ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr, en joignant à votre demande un justificatif d'identité. [En savoir plus](#)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

De : mairie de Trébry <mairiedetrebry@orange.fr>

Envoyé : jeudi 7 janvier 2021 15:10

À : caroline.guiho@cotes-darmor.gouv.fr; ARS-DD22-DIRECTION <ars-dd22-direction@ars.sante.fr>; isabelle.lotte@culture.gouv.fr; amenagement@bretagne.bzh; cm.22@cma22.fr;

fabien.thomas@cotesdarmor.cci.fr

Objet : MODIFICATION DU PLU TREBRY

Modification N°1 du PLU TREBRY

Très urgent

Bonjour,

Suite à notre demande d'avis sur la modification N°1 du PLU, pourriez-vous nous confirmer que vous n'avez pas d'observations à apporter à cette modification.

Je vous en remercie.

Cordialement

Mme LE TEXIER

Mairie de TRÉBRY

1 Rue de Bel Orient

22510 TRÉBRY

TEL : 02 96 42 78 63

FAX : 02 96 42 66 26

mairiedetrebry@orange.fr

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Brieuc, le 15/01/21

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : DM
Tél. : 02 22 06 74 74
Mél. : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : Courriels du 26/02/20 et du 07/01/21

Le Directeur général de l'ARS Bretagne

à

Monsieur le Maire
A rue Bel-Orient
22510 TRÉBRY

Objet : Modification n°1 du PLU de Trébry

Monsieur le Maire,

Par courriel du 26 février 2020, vous avez sollicité l'avis de l'ARS Bretagne sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Trébry incluant notamment la mise en conformité du PLU avec la réglementation (loi ALUR, MACRON, LAAAF), la rectification d'erreurs matériels, la modifications de dispositions réglementaires de certaines zones ainsi que le recensement des bâtiments pouvant faire l'objet de changements de destinations en zone A et N en vue de la réalisation d'une habitation.

Je vous informe que je n'ai pas de remarque particulière s'agissant de ces modifications du PLU.

Je profite néanmoins de cette modification du PLU pour rappeler les éléments suivants :

Le territoire de la commune possède deux sources (Le Perchais : captage haut et captage bas) qui disposent d'une déclaration d'utilité publique relative aux périmètres de protection des captage d'EDCH en date du 02/08/1995 et listant les servitudes associées. La gestion de cette ressource est assurée par Lamballe Terre et Mer. Elle alimente avec un apport du SMAP les communes de Bréhand, Saint-Trimoël et Trébry.

Compte tenu de l'absence de réseau d'eau public dans les secteurs des hameaux de Saint-Mieux et les Porées, l'ARS Bretagne applique depuis 2016 un contrôle sanitaire sur l'eau d'une ressource privée dans l'attente de la régularisation de la situation : autorisation par le Préfet du syndicat privé St Mieux-Les Porées à utiliser l'eau de ces captages pour la consommation humaine ou raccordement de ces deux hameaux au réseau public d'eau potable.

Je précise dans ce cadre que, le cas échéant, l'extension du réseau public sur les zones non desservies par le réseau d'adduction communal d'eau (secteur de Saint Mieux – Les Porées) est une nécessité en cas de projet d'urbanisation de ces secteurs.

Je rappelle enfin les éléments suivants :

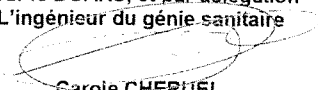
- l'obligation de déclaration des forages domestiques et la protection du réseau public contre les retours d'eau (double réseau et disconnexion),
- le respect des prescriptions de l'arrêté du 21 août 2008 s'agissant de la réutilisation des eaux de pluie et de leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments,

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
34 rue de Paris – BP 2152
22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél : 02 22 06 74 74
Mél : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr



Sous réserve de la prise en compte de ces demandes, j'émet un avis favorable au projet de modification de PLU.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le DGARS, et par délégation
L'ingénieur du génie sanitaire

Carole CHERUEL